



**ITTO**

## **CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GENERALE

ITTC(XXVI)/19  
3 juin 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

VINGT-SIXIEME SESSION  
28 mai – 3 juin 1999  
Chiang Mai, Thaïlande

### **DECISION 5(XXVI)**

#### **GROUPE CONSULTATIF NON OFFICIEL (GCNO)**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 3(XXII) qui a constitué le Groupe consultatif non officiel (GCNO) et appelait à une réévaluation de son rôle et de son maintien en existence à la vingt-sixième session du Conseil ;

Reconnaissant le rôle suprême du Conseil consistant à assurer la direction effective de l'OIBT et à prendre des décisions qui orientent les travaux de l'Organisation ;

Accueille avec satisfaction la contribution que le GCNO a effectuée en dispensant ses avis au Conseil ;

Prenant acte du maintien de la nécessité que le Conseil identifie et débattre de manière systématique des questions de politique générale pertinentes ;

Décide de :

1. Reconduire le mandat du GCNO jusqu'à la trentième session du Conseil, et réévaluer son rôle et son maintien en existence à ladite session du Conseil ;
2. Continuer d'appliquer le mandat de la Décision 3(XXII) joint à la présente Décision.

